

Fermeture de maternités en Belgique : ne sautons pas sur les conclusions !

Le rapport 323B du KCE sur l'organisation des maternités en Belgique a été publié ce mois de janvier 2020. Tel que rappelé dans sa préface, la question a été abordée uniquement sous l'angle de l'efficacité (au regard des hôpitaux et du financement public). Malgré cette mise en contexte, et l'appel à lire les conclusions à la lumière des autres rapports – à venir - du KCE, notamment ceux consacrés à l'organisation et l'accessibilité des services d'urgence dans le paysage hospitalier belge et à l'organisation des services de pédiatrie dans le paysage hospitalier belge, le focus semble uniquement mis sur la recommandation relative à la fermeture des maternités n'atteignant pas un seuil minimum de 557 accouchements par an.

Dans un secteur tel que celui des soins de santé, marqué par une complexité toute particulière, il nous paraît malheureux de s'arrêter à cette unique conclusion et de perdre de vue la quantité d'autres facteurs influençant une organisation optimale des maternités dans le paysage belge, facteurs qui nous semblent devoir être impérativement pris en compte lorsque viendra le temps des décisions politiques. L'impact social et humain, l'impact financier pour les parturientes, l'accessibilité sur le terrain et la qualité des soins dans sa perspective holistique n'en sont que quelques exemples.

Le regroupement des hôpitaux en réseaux, qui est aujourd'hui en cours, ne pourrait-il pas avantageusement constituer le moteur de cette réforme plutôt que d'imposer une norme aujourd'hui purement budgétaire ?